

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 juin 2026
Délibération n°2026/047

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 19H00, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM. Roland DRAVET, Franck ROCHE, Alain EYNARD-VERRAT, Mmes Virginie ZDONOWSKI, Anne-Marie ROCHE, MM Cédric PERRETIER, Vincent MAITRE, Mme Adeline BLANC

Étaient absents : Mme Anaïs BRUNET (pouvoir donné à Mme Anne-Marie ROCHE), Mme Élodie POZIN-ROUX (pouvoir donné à M. Franck ROCHE), Mme Emmanuelle VIGUIER (pouvoir donné à M. Roland DRAVET), M. Lionel VIBERT (pouvoir donné à M. Alain EYNARD-VERRAT), M. Maurice CLERC, Mme Audrey BOUVIER, M. Gildas DRAVET

Convocation du : 28 mai 2026 - Affichage du : 28 mai 2026

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 8/ Conseillers représentés : 4

M. Franck ROCHE a été élu secrétaire de séance

OBJET : ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres

Une seule liste a été présentée :

Mme Anaïs BRUNET, M. Lionel VIBERT, M. Cédric PERRETIER, membres titulaires

M. Franck ROCHE, M. Alain EYNARD-VERRAT, Mme Elodie POZIN-ROUX, membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants : 12
- Suffrages exprimés : 12

- Ainsi répartis :
 - o La liste ci-dessus présentée obtient 12 voix

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes,

Sont ainsi déclarés élus :

Mme Anaïs BRUNET, M. Lionel VIBERT, M. Cédric PERRETIER, membres titulaires

M. Franck ROCHE, M. Alain EYNARD-VERRAT, Mme Élodie POZIN-ROUX, membres suppléants, pour faire partie, pour faire partie avec Monsieur le Maire, président de la commission d'appel d'offres.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

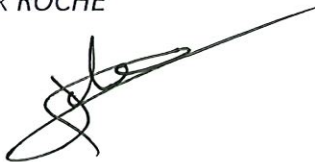
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 9 JUIN 2026*

Le Secrétaire de séance,

Franck ROCHE



Le Maire,

Roland DRAVET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.